

## FICHE DE TRANSMISSION

N°

<b>À :</b>	Madame Anne-Lyne Boutin	<b>Date :</b>	9 juin 2009
<b>Entreprise :</b>	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6	<b>Objet :</b>	Trois-Lacs
<b>Projet N° :</b>	129P024326-100	<b>Référence client :</b>	

Nous vous transmettons les documents suivants :

par la poste     par messenger     de main à main     autre : \_\_\_\_\_

Bonjour Mme Boutin, en réponse aux demandes particulières du BAPE, adressées au promoteur et aux Municipalités régionales de comté, voici les documents qui complètent l'ensemble des 8 points énumérés.

Ainsi, vous retrouverez les précisions demandés pour les points 1 à 4, concernant les corrections (1), l'évaluation des coûts (2), le résultat des essais (3) et la gestion des sédiments(4). Veuillez noter qu'au point 1, s'ajoute un tableau correctif concernant le recouvrement de plantes aquatique sur les Trois Lacs. Ce tableau (tableau 12) remplace celui de la page 53 du rapport d'étude d'impact de 2006.

En ce qui a trait au programme d'échantillonnage de la qualité de l'eau de la MRC Des Sources, (point 8) nous vous faisons parvenir un tableau synthèse (années 2000-2008) accompagné des cartes de localisation disponibles des stations d'échantillonnage.

Vous recevrez par courrier 7 copies du document.

Remarques :

Forme*	Code**
A. Ozalid	1. Pour approbation
B. Photocopie	2. Pour commentaires
C. Vêlin	3. Pour information
D. Film	4. Émission préliminaire
E. Original	5. Émission finale
F. Tracé de DAO papier	6. À compléter et nous retourner
G. Tracé de DAO vélin	7. Fournir tel que soumis
H. Tracé de DAO film	8. Fournir tel que corrigé
I. CD	9. Réviser et resoumettre
J. DVD	10. Refusé
K. Disquette	11. Autre :
L. Autre :	

**Documents émis par :**

(Prénom, nom)

**Jean Lavoie, géom.**

**Documents reçus par :**

(Prénom, nom et signature)

**S.V.P. confirmer la réception**

G:\129\1P024326\_Trois-Lacs\_BAPE\2\_DocProjConcept\1\_Corr\transmission documents 090609.doc



## Demandes particulières adressées au promoteur par le BAPE

(Rencontre préparatoire du 29 avril 2009)

### Promoteur

- 1) **À corriger au PR5.3.1 (addenda 3):**
  - a) Au tableau 6, les volumes de sédiments à retirer ( $m^3$ ) sont à revoir. Il faut également revoir la section 3.2.2 en fonction de l'incohérence entre les volumes.
  - b) Il y a confusion aux sections 4.4.1, 4.4.2 et 4.7 sur les pourcentages touchés de la zone littorale du lac et du 3<sup>e</sup> bassin.
  - c) Il y a confusion à la section 4.4.3 (et en p. 73 du rapport final de novembre 2006 (PR3.1)) pour la localisation de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques.
  - d) Précisions attendues à la suite des commentaires de la Direction du suivi de l'état de l'environnement du MDDEP du 9 janvier 2009 sur la section 2.1.2 (quantité de sédiments des zones ciblées).
- 2) **Une évaluation détaillée des coûts de réalisation des travaux (un peu à l'image du tableau 3 de l'addenda 2 (PR5.2.1, p. 18).**
- 3) **Le résultats des essais qui devaient être réalisés au printemps 2009 ou un état de situation à cet égard.**
- 4) **Concernant la gestion des sédiments une fois prélevés : période et parcours anticipés du camionnage.**

### Municipalités régionales de comté :

- 5) **Réglementation particulière concernant les différents usages et les différentes activités au pourtour du lac.**
- 6) **Application de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* autour du lac et dans le bassin versant.**
- 7) **Schéma d'aménagement en vigueur (copie électronique et extraits pertinents papier?).**
- 8) **Programme d'échantillonnage entrepris par la MRC des Sources depuis 2000 afin de suivre l'évolution de la qualité de l'eau de la rivière Nicolet Sud-Ouest.**

## Restauration des Trois Lacs – Réponses aux demandes particulières du BAPE au promoteur, questions 1 à 4.

### 1) À corriger au PR5.3.1 (addenda 3).

- a) Au tableau 6, les volumes de sédiments à retirer pour chacune des 12 zones ciblées sont conformes aux volumes indiqués sur les figures 5 à 10 du même document. Le calcul du volume pour les chenaux tient compte d'une pente de 1V : 4H pour les talus bordant les chenaux afin d'assurer leur stabilité.
- b) À la page 44 de l'addenda 3 (section 4.4.2), dernier paragraphe, il faudrait lire que les travaux toucheront **14%** de la zone littoral du lac (et non 12%). À la page 47, section 4.7, les travaux toucheront **29%** de la zone littoral du 3<sup>e</sup> bassin (et non 12%).
- c) À la page 44, section 4.4.3, l'aire de concentration des oiseaux aquatiques se trouve dans la portion **est** du lac (et non ouest). Cette précision s'applique également à la section 2.3.5 du rapport principal.
- d) Les commentaires de la DSEE du MDDEP du 9 janvier 2009 sur la section 2.1.2 de l'addenda 3 sont pertinents mais, comme il s'agit pour la plupart de suggestions sur l'utilisation de termes plus précis, nous ne jugeons pas nécessaire de modifier les documents pour les fins de l'audience publique.
- e) Le recouvrement des Trois Lacs par les plantes aquatiques est présenté au tableau suivant, qui remplace le tableau 12 (p. 53) de l'étude d'impact de 2006.

TABLEAU 12  
RECOUVREMENTS PAR LES PLANTES AQUATIQUES AU LAC DES  
TROIS LACS ENTRE 1973 ET 2006

LAC	% DE RECOUVREMENT EN	
	1973	2006
1 <sup>er</sup> lac	94 %	99 %
2 <sup>e</sup> lac	56 %	61 %
3 <sup>e</sup> lac	38 %	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>49,5</b>	<b>52,6 %</b>

### 2) Une évaluation détaillée des coûts de réalisation des travaux (un peu à l'image du tableau 3 de l'addenda 2 – PR5.2.1, p. 18).

En se basant sur un pompage des sédiments réalisé à l'aide d'une pelle amphibie munie d'un godet-pompe et d'un traitement des sédiments dans des bassins de décantation avant de les transporter vers un site de disposition final, les coûts du projet sont évalués à environ 1 665 000 \$. La répartition préliminaire est la suivante :

Programme de surveillance et suivi et programme de compensation	18 500 \$
Audiences BAPE	50 000 \$
Études préalables et demande d'autorisation	25 000 \$
Travaux an 1	547 400 \$
Travaux an 2	406 000 \$
Travaux an 3	468 600 \$
Aménagement compensation	75 000 \$
Suivi environnemental	75 000 \$
<hr/>	
PRÉLIMINAIRE	<b>1 665 500 \$</b>
<hr/>	

**3) Les résultats des essais qui devaient être réalisés au printemps 2009 ou un état de situation à cet égard.**

Après discussion avec les différents intervenants au dossier et consultation d'entrepreneurs spécialisés, la Régie intermunicipale a convenu de ne pas procéder à des essais pour le choix de la machinerie à utiliser pour le retrait des sédiments.

En effet, étant donné la faible épaisseur de sédiments à retirer sur de bonnes superficies, l'utilisation d'un godet standard pour retirer des sédiments a été jugé trop risquée pour éviter la remise en suspension de matières fines. À l'inverse, l'utilisation godet-pompe permet d'aspirer les sédiments à mesure, réduisant ainsi au minimum la remise en suspension.

De plus, comme les travaux seront réalisés à de faibles profondeurs d'eau, l'utilisation d'une pelle amphibie (de type Amphibex) est privilégiée pour réduire la perturbation des rives et permettre à la machinerie de circuler de façon autonome dans toute l'aire de travail.

**4 Concernant la gestion des sédiments une fois prélevés : période et parcours anticipés du camionnage.**

Comme indiqué à l'Addenda 3, les sédiments retirés du lac seront pompés vers des bassins de décantation/assèchement situés à proximité. Les sédiments seront maintenus dans ces bassins durant tout l'hiver. Une fois suffisamment asséchés (25% de siccité ou plus), ils seront ensuite charger dans des camions pour être transportés vers des sites de valorisation (amendements agricoles, recouvrement de haldes de dépôts miniers ou de carrières/sablières, etc.). Le transport des sédiments prélevés est donc prévu au printemps suivant le pompage.

Selon les accès qui seront aménagés pour les bassins de décantation, les chemins les plus appropriés seront déterminés, de manière à avoir le moins de répercussions sur les résidants.